

Contrat de Ville de la Métropole Rennaise 2015 / 2020
Soutien aux projets dans les territoires prioritaires
Modalités d'articulation des crédits de droit commun et des crédits spécifiques.

Année 2018

Procédure amont au 1^{er} comité des financeurs du 15 mars 2018

Étape 1 : Porter à connaissance des projets nécessitant un soutien

1/ Les associations déposent en ligne leur demande sur le site du CGET : <http://www.cget.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville> puis adressent la version PDF, par courriel, à la chargée de mission politique de la ville référente de leur quartier, ou à la Mission Egalité de Rennes Métropole et Ville de Rennes pour des actions inter quartiers, à savoir :

	Contact	Téléphone	Mail
Quartier sud-est (Le Blosne)	DQSE	02 23 62 25 90	dqse@ville-rennes.fr
	Agnès DA SILVA	02 23 62 25 92	a.dasilva@ville-rennes.fr
Quartier sud-ouest (Clôteaux / Champs-Manceaux)	DQSO	02 23 62 21 56	dqso@ville-rennes.fr
	Pauline LEGAL	02 23 62 21 58	p.legal@ville-rennes.fr
Quartier ouest (Cleunay)	DQO	02 23 62 26 80	dqo@ville-rennes.fr
	Hélène RUELLAN HUET	02 23 62 26 83	h.ruellanhuet@ville-rennes.fr
Quartier nord-ouest (Villejean)	DQNO	02 23 62 17 72	dqno@ville-rennes.fr
	Anaëlle LE TURNIER	02 23 62 17 75	a.leturnier@ville-rennes.fr
Quartier nord-est (Maurepas)	DQNE	02 23 62 19 70	dqne@ville-rennes.fr
	Chantal PARENT	02 23 62 19 72	c.parent@ville-rennes.fr
Plusieurs Quartiers	Mission Egalité Rennes Métropole	02 23 62 22 04	egalite@rennesmetropole.fr

2/ Les chargées de mission Politique de la Ville ou la Mission Egalité (pour le transquartiers) complètent la fiche "analyse de projet" (si besoin, rendez-vous avec l'association).

Calendrier 2018	
Date limite de dépôt des dossiers	Comité des financeurs
10 janvier 2018	15 mars 2018
30 Avril 2018	21 ou 22 Juin 2018
Juillet 2018	Septembre 2018

Étape 2 : Réception des projets :

Chaque chargée de mission politique de la ville de la Ville de Rennes, en lien avec la Mission Egalité, les délégués du Préfet, la DDCSPP et la chargée de mission politique de la ville du Conseil Départemental, remplira **précisément** le tableau d'inscription des projets relatifs à son quartier, notamment les colonnes :

- Thématiques / référent principal
- référents sectoriels de droit commun de l'Etat et des collectivités à informer de ce projet pour une mobilisation du droit commun
- adresse postale / adresses mails

Étape 3 : Envoi par mail : accusé de réception des dossiers auprès des porteurs de projets : au plus tard le 31 janvier 2018

La Mission Egalité de Rennes Métropole et Ville de Rennes informe les porteurs de projet qui ont envoyé leurs projets avant le 10 janvier 2018 de la date du comité des financeurs retenue pour l'examen de leur dossier.

Étape 4 : Information des services sectoriels et du Conseil Citoyens : au plus tard le 17 janvier 2018

La Mission Egalité envoie les projets aux services sectoriels concernés et à l'APRAS pour transmission aux membres du CCR (ainsi qu'aux élus pour la Ville de Rennes).

Échange (mail, oral ou réunion si besoin) entre les chargées de mission politique de la ville de la Ville de Rennes et les services sectoriels (Ville de Rennes et Rennes Métropole).

Étape 5 : Analyse des projets : entre le 25 janvier et le 22 février 2018

Les chargées de mission politique de la ville de la Ville de Rennes, les délégués du Préfet, la chargée de mission politique de la ville du Conseil Départemental et les services sectoriels concernés de l'État et des collectivités instruisent les projets.

- Présentation au Conseil Citoyen Rennais : entre le 25 janvier et le 9 février 2018
 - *Présentation par quartier*
 - *Présentation des dossiers transversaux au Bureau du CCR*
- Analyse des projets en interne Ville de Rennes et Rennes Métropole
 - *Préparation technique services sectoriels Ville de Rennes / Rennes Métropole en amont du GT Contrat de Ville : 12 février 2018 – 14 h / 18 h – salle René Léon (RM)*
 - **GT Contrat de Ville commun Ville de Rennes / Rennes Métropole : 14 février 2018 – 14 h / 18 h – salle Gaëtan Hervé (HdeV)**
- Analyse des projets en interne État : 15 février 2018
- **Analyse technique conjointe et transversale inter-collectivités des projets : 22 février 2018 – 9 h / 17 h – salle Gwez (1^{er} étage - RM)**

La Mission Egalité de Rennes Métropole et Ville de Rennes, les chargées de mission politique de la ville de la Ville de Rennes, la chargée de mission politique de la ville du Conseil Départemental, les délégués du Préfet et la DDCSPP seront présents sur la totalité de la session.

Les interlocuteurs des services sectoriels concernés de l'État et des collectivités seront invités suivant un planning organisé par thématique.

Étape 6 : Comité des financeurs : 15 mars 2018 – 9 h / 12 h – salle René Léon (RM)

Étape 7 : Information des porteurs de projets : Au plus tard le 30 mars 2018 pour les projets inscrits au comité des financeurs du 15 mars 2018

La Mission Egalité de Rennes Métropole et Ville de Rennes informe les porteurs de projet des décisions prises par le comité des financeurs à savoir :

- Si le projet est retenu ou pas.
- La hauteur du financement
- Le financeur (État, CD 35, RM, VdeR)

Étape 8 : passage au sein des instances délibératives

- Conseil municipal du lundi 16 avril 2018
- Bureau métropolitain du 19 avril 2018